

PV - CONSEIL DE L'AGL

CONSEIL n°4 du 14 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

19h00	Accueil des conseillers et conseillères	15'
19h15	Présence et procurations	5'
19h20	Approbation de l'ODJ et PV du précédent conseil	10'
19h30	Vote des règlements SSC et subsides BDE	20'
19h50	Mandats, approbation de cooptations...	20'
20h10	Pause repas	30'
20h40	Présentation FEF	30'
21h10	Atelier AGW	30'
21h40	Carte du paysage de la représentation	15'
21h55	Commissions et groupe de travail	30'
22h25	Atelier ludique : écriture de note	30'
22h55	Communication générale et divers	5'
23h00	Fin	

PRÉSENCES

Présent·e·s		
Nom	Prénom	A procuration de
ABDI	Ahmed	/
REZAPOUR LALOUKI	Hooshang	DUZAN Angela
BASHI	Samuel	BURNIAT Mattéo

CHOTARD	Arthur	/
DALLEMAGNE	Maximilien	DELIRE Thomas
GEERTS	Maxime	EL MEJDOUB Inès
HAVELANGE	Justine	PÊCHEUR Alice
KINSOEN	Raphaël	BOUTAIB Anissa
KOUTSOUGERAS	Iphigénie	BAUSSAY Augustin
LERAT	Ezechiel	HUBERTY Arnaud
MEGANCK	Bryan	PINTE Victoria
MIRASOLA	Anaïs	MALILA Adam
NAZIMI	Yazdan	/
NKALE SAMBA	Emmanuela	DOHET Marie
NOPPE	Simon	VANDEN STEENE Julien
PASTURE	Martin	KUMPS Joëy
PIGEON	Eva	Malica Gianni
RENNEBOOG	Manon	BAKOUCHE Sarah
VAN CUTSEM	Dorsan	DIONG AKETI PAÏZANOS Christos
QUERTINMONT	Lisa	ELIAT-ELIAT Paulin

Représenté·e·s		
Nom	Prénom	Fait procuration à ...
BAKOUCHE	Sarah	RENNEBOOG Manon
BAUSSAY	Augustin	KOUTSOUGERAS Iphigénie
BOUTAIB	Anissa	KINSOEN Raphaël
BURNIAT	Matteo	BASHI Samuel
DELIRE	Thomas	DALLEMAGNE Maximilien
DIONG AKETI PAÏZANOS	Christos	VAN CUTSEM Dorsan
DOHET	Marie	NKALE SAMBA Emmanuela

DUZAN	Angela	ADAM REZAPOUR LALOUKI Hooshang
EL MEJDOUB	Inès	GEERTS Maxime
ELIAT-ELIAT	Paulin	QUERTINMONT Lisa
HUBERTY	Arnaud	LERAT Ezechiel
MALICA	Gianni	PIGEON Eva
MALILA	Adam	MIRASOLA Anaïs
PECHEUR	Alice	HAVELANGE Justine
PINTE	Victoria	MEGANCK Bryan
VANDEN STEENE	Julien	NOPPE Simon
KUMPS	Joëy	PASTURE Martin

Absent.e.s	
Nom	Prénom
ANDRE	Guillaume
BINAME	Laura
BOEHM	Laura
BONFANTI	Otilie
BENETREAU	Victor
CARUSO	Mélanie
CHAUFFOUREAUX	Victor
CRESPIN	Augustin
DAVID	Jeanne
DEGEEST	Judith
DESTREBECQ	Aurélien
DEVRESSE	Elisa
DROUET	Sirga
FIERENS	Loic
FONCK	Valentin

FOULON	Mathilde
GEORGERY	Lucie
HOEBRECHTS	Florence
JADIN	Guillaume
KRYNSKA	Ewelina
LAGHRAMI	Sarah
LAURENT	Pierre
LAUREYS	Rosalie
LEJEUNE	Julien
LIENARD	Zoé
MAES	Henry
MYLEMANS	Thomas
NIYONKURU	John
OSTER	Marie
PAYEN	Jason
PLANCQ	Hadrien
RENARD	Thibaut
ROISEUX	Elsa
TOURNAY	Louis
VAN BUGGENHOUT	Laurie
VAN HERTSEN	Marie
DE MEULEMEESTER	Simon
BOUGARD	Guillaume
Invité·es	
van MOLLE	Lucas (FEF)

FORMALITÉS PRÉ-CONSEIL

Iphigénie Koutsougeras demande une information pratique concernant la prise de photo. Tout le monde présent·e accepte d'être pris·e en photo.
Un tour des présentations est effectué.

APPROBATION DE L'ODJ ET DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Lisa Quertinmont dit qu'on va passer à l'approbation de l'ODJ au consensus.

Dorsan demande de rajouter un point pour présenter l'ODC, juste avant le repas. **Martin Pasture** accepte de rajouter ce point à l'ODJ. L'ordre du jour est amendé en ce sens.

Lisa Quertinmont demande si quelqu'un·e a quelque chose à rajouter.

Martin Pasture informe que la moitié des mandats seront votés avant le repas et l'autre après le repas. Il propose d'approuver l'ODJ au consensus. **Martin Pasture** explique la gestuelle.

L'ODJ, tel qu'amendé, est approuvé au consensus.

(Ahmed Abdi et Lucas de la FEF entrent à 19h47)

Lisa Quertinmont propose de procéder de la même manière pour l'approbation du PV précédent et demande si quelqu'un·e a un amendement. Personne ne réagit.

Le Procès-verbal du conseil précédent est approuvé, sans amendement, au consensus.

RETOURS ÉVENTUELS DES DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS

Néant

ÉVÉNEMENTS PROPRES À CE CONSEIL (voir ODJ)

Vote des règlements SSC et subsides BDE

1) Règlement SSC

Bryan Meganck présente la proposition des modifications du règlement SSC dont l'objectif est de compléter des choses manquantes. Un point 2° est ajouté dans l'article 1, concernant la description de la commission, précisant notamment que les responsables multi-site sont invités de manière permanente à la commission quand les demandes émanent des sites, car iels sont plus à même de juger la demande.

. "2° ; Elle est composée des membres suivants : cinq membres élu.e.s par le Conseil AGL lors de son premier Conseil ; sont également invités permanent·es : le.a trésorier.ère de l'AGL et le.la permanent.e en charge du suivi de la Commission. Le.a.s responsable.s Multisite est.sont également invité.e.s si une demande concerne un autre site que celui de Louvain-la-Neuve."

Une autre modification vise à élargir les thèmes regroupant les subsides. De base, il y a des projets de nature sociale et/ou culturelle, et on a ajouté des demandes de projets liés au développement durable.

“Art. 2. Objet

1° ; Les demandes doivent concerner un projet de nature sociale et/ou culturelle et/ou dans la thématique du développement durable. Celui-ci participe à la vie estudiantine dans des domaines aussi variés que l'animation, la culture, la danse, le sport, etc.”

La dernière modification concerne la suppression d'une mention, fin du règlement, au niveau des conditions d'acceptation de subside. La ligne qui disait que le trésorier devait tout vérifier et valider et qu'il fallait son aval. Dans l'esprit, c'était pour la justification auprès de la DelGov. Mais on avait peur des dérives, certaines années, si des trésorier·ères voulaient trop contrôler. Donc cette ligne a été retirée.

“Art. 9. Versement des subsides

1° ; Après évaluation des demandes, les montants alloués ne seront versés que sur présentation de pièces justificatives pour un montant équivalent à celui alloué, et pour des factures acceptables pour l'AGL ~~et pour la personne occupant le poste de trésorier/trésorière.~~”

Lisa Quertinmont demande si quelqu'un·e a des questions. Il n'y en a pas.

Martin Pasture demande si tout le monde sait ce que sont les subsides SSC. Il présente ce que sont les SSC. Il y a 500€ maximum par projet social ou culturel mais aussi maintenant pour le développement durable. Ces subsides sont aussi disponibles pour les autres sites que Louvain-la-Neuve.

Lisa Quertinmont ouvre les votes (A = pour, B = contre, C = abstention).

Le Règlement est approuvé, avec 30 pour et 2 abstentions.

2) Règlement subsides BDE

Lisa Quertinmont propose l'approbation du règlement des subsides des BDE.

Bryan Meganck le présente.

Martin Pasture explique le ratio legis du texte: cadrer les subsides avec le BDE. L'AGL se propose de financer les BDE et il faut un cadre.

Bryan Meganck explique que ça fait pas mal d'années qu'on y pense mais qu'on l'a jamais concrétisé. Il s'est fortement basé sur le règlement des subsides SSC. Les différences se situent surtout au niveau de la composition de la délégation : un·e membre de la direction générale de l'AGL, le·la trésorier·ère AGL, la vice-présidence à l'enseignement et maximum 2 représentant·es des BDE (pas spécialement élu·es). Il y a également un·e permanent pour la prise du procès-verbal. La commission est présidée par la vice-présidence à l'enseignement.

Il précise que la commission doit statuer dans les 14 jours, pour éviter que les BDE restent un mois sans réponse et doivent organiser leur événement sans savoir ce qu'il en est. Les critères sont assez libres et a priori les demandes seront souvent accordées, sauf demande absurde ou budget épuisé.

Ahmed Abdi pose une question: quel est le budget maximum par BDE ?

Bryan Meganck répond qu'il a mis une ligne à 5000€. Le but n'est pas de fixer un montant par BDE. Si un BDE prend les 5000 pour lui tout seul ça ne va pas. Il faut que ça soit équitable entre tous les BDE mais sans limiter les financements.

Simon Noppe a une question : il dit que Bryan Meganck ne dit pas ce qui est mis dans le texte. Il lit l'article 4. De facto, le texte dit que la commission peut décider de limiter le budget pour un BDE. Il y a la possibilité concrète de le faire.

Bryan Meganck répond que c'est l'idée, il *peut* être fixé mais ne doit pas.

Simon Noppe propose d'en parler après.

Bryan Meganck précise également que, tout comme les subsides SSC, chaque projet financé doit faire la promotion de l'AGL. Il a retiré un point avec un accord écrit pour chaque demande. Il demande s'il y a des questions ou demande de modification.

Dorsan Van Cutsem pose une question par rapport à la composition. Pourquoi on ne mettrait pas plutôt 2 représentant·es de l'UBE ? Ce serait pas plus facile ?

Bryan Meganck dit que sur l'appellation, c'est intentionnel de ne pas mettre "représentant·e UBE" car c'est sujet à modification dans les statuts (le fonctionnement, l'existence, etc.). Au moins "représentant·es des BDE" est plus intemporel. Il y a eu le cas cet été avec des changements.

Dorsan Van Cutsem dit qu'il n'avait pas bien compris le terme.

Simon Noppe ajoute qu'il est surpris que la commission n'est pas paritaire en soi. Il se pose la question de comment on décide qui de l'UBE envoyer dans cette commission ? C'est pas possible techniquement. Pourquoi cette commission n'est-elle pas paritaire ? Il est un peu déçu sur ce plan là, même si l'idée est incroyable.

Bryan Meganck répond que ça peut être Yassine et Loïc qui sont représentants UBE auprès de l'AGL mais que personne n'est imposé. ça peut être spécifié dans la note d'accord (dire que les personnes sont les représentant·es). C'est une possibilité, à voir dans l'accord à faire. Sur la composition, il propose donc de laisser le choix au conseil de modifier ou non la composition. Sur la commission paritaire, il explique que ça reste des fonds de l'AGL.

Simon Noppe demande à répondre. **Lisa Quertinmont** l'y autorise.

Simon Noppe dit qu'il est d'accord, que ça a du sens mais dès lors que c'est mis dans le règlement, il ne voit pas pourquoi il ne peut pas y avoir 3 représentant·es. C'est logique que les BDE ne puissent pas imposer leur avis ; avec la voix prépondérante, ce sera toujours l'AGL qui décidera. Donc il propose cet amendement de modifier les 2 représentant·es en 3.

Bryan Meganck n'est pas opposé à cette idée.

Ahmed Abdi demande si ce sera par secteur. **Simon Noppe** répond que a priori oui mais qu'il faudra voir.

Lisa Quertinmont demande si on peut passer ces amendements au consensus.

Eva Pigeon dit qu'il faudrait dire formellement que les représentant·es des BDE sont choisi·es à la convenance des BDE et que c'est elleux qui décident.

Lisa Quertinmont dit qu'on peut le mettre dans l'amendement.

Proposition d'amendement de l'article 1 paragraphe 2, pour ajouter, à la suite de "*deux représentant·e des BDE: "issu·es de facultés différentes et choisi·es parmi leurs pairs"*

Ahmed Abdi aimerait ajouter un amendement: que ça soit un·e représentant·e par secteur.

Bryan Meganck répond que les facultés différentes offrent plus de facilités à trouver les membres. S'il faut des 3 secteurs différents, pour le SSH, ce sera facile à trouver, pour le SST, il y a moyen mais ce sera plus complexe et pour le SSS, ça pourrait poser problème. L'idée est d'éviter de donner un handicap au BDE de ne pas avoir leurs représentant·es. S'il faut 3 personnes de secteurs différents et qu'un secteur ne vient pas, il y aura que 2 personnes et du coup ça pèsera sur la parité. Mais ça peut se valider, si le conseil le veut.

Ahmed Abdi demande comment ça se passe si un seul secteur est représenté ?

Bryan Meganck dit qu'on propose "*de facultés différentes et de minimum 2 représentant·es de secteur différent*".

Lisa Quertinmont demande s'il faut relire la phrase.

Anaïs Mirasola : demande que veut dire le "*au maximum*", ça veut dire que ça peut fonctionner sans ?

Bryan Meganck dit que c'était pour ne pas bloquer et qu'on peut mettre 3 minimum d'office.

Simon Noppe trouve que ça ne veut pas dire ça mais qu'il y en a un·e qui peut être excusé·e.

Anaïs Mirasola ajoute que par exemple, en instance, ça se tient quand il y a des excusé·es.

Bryan Meganck dit que "*au maximum 3*" ne bloque pas de tenir la commission s'il manque une personne.

Lisa Quertinmont dit qu'avec toutes ces modifications, on peut reporter le vote à plus tard. Sinon on peut la relire clairement et on vote au consensus.

Bryan Meganck re-lit clairement la phrase : "*La Commission est composée d'un·e membre de la Direction générale de l'AGL, de la Vice-présidence à l'enseignement de l'AGL, de la personne en charge des questions de trésorerie de l'AGL ainsi qu'au maximum trois représentant·es des BDE, désigné·es parmi leurs paires, issu·es de facultés différentes et d'au-moins deux secteurs différents*". **Lisa Quertinmont** lance le vote au consensus.

L'amendement du règlement subside BDE est voté au consensus.

Simon Noppe a une remarque générale de la note : elle a été rédigée par Bryan, presque tout seul. Aucun SSH n'a lu cette note vu le timing serré mais dommage qu'une note d'une telle importance symbolique n'ait pas été co-construite, écrite par l'AGL et votée par très peu de représentant·es des BDE.

Il propose de reporter ce vote au prochain conseil pour que cette note soit mieux co-construite, avec une disposition transitoire qu'on voterait au prochain conseil.

Bryan Meganck confirme qu'il a écrit tout seul.

Martin Pasture résume ce que Bryan demande et propose de voter un report.

Maxime Geerts propose de directement voter et si on dit "contre" alors on peut voter le report ou pas.

Simon Noppe dit que la note gagnerait à faire le tour des BDE.

Martin Pasture arrête les débats et prend une question de **Hooshang Rezapour Lalouki** qui demande pourquoi on ne pourrait pas le reporter ?

Bryan Meganck a dit qu'il l'avait écrite vite, vu que le conseil arrivait et a pensé que ce serait bien de l'avoir pour le conseil. Il s'est dit qu'ils n'auraient que 3 jours pour lire la note. Mais il s'est dit qu'il y aurait toujours moyen d'amender, même en 3 jours. Au final, c'est que 3 pages à lire donc ça se lit rapidement. Il savait que des points pouvaient faire débat mais que ce n'était pas fixé dans le marbre.

Ahmed Abdi demande s'il y a toujours moyen de l'amender dans les prochains conseils.

Bryan Meganck répond que oui.

Lisa Quertinmont ouvre les votes, avec l'amendement. Si on vote "pour", alors la note passe et si la note est "contre" alors on votera pour un report et on pourra amender avec une proposition transitoire.

Le document des subsides BDE est approuvé à 20 votes pour, 11 votes contre, 3 votes abstentions.

Martin Pasture souligne qu'on peut retenir que les modifications peuvent être proposées à l'avenir.

Mandats et cooptations

cfr plus loin

Suivi ODC post-conseil

Dorsan Van Cutsem présente ce point, qui a été ajouté à l'ODJ.

Rappel : L'ODC, c'est l'Observatoire du Conseil. Une des parties, c'est de faire une réunion où tout le monde est invité pour discuter de comment s'est passé le conseil, faire des commentaires et proposer des améliorations.

Le but de la présentation, c'est expliquer l'utilité de l'ODC et motiver les gens à venir en

commission. Il s'agit également de présenter les améliorations discutées et d'expliquer les données récoltées par Dorsan.

En général, la note du conseil précédent était assez mitigée (pas assez accessible, trop hermétique, pas assez de participation...). Si un·e nouveau·elle membre de l'AGL débarque au conseil, il·elle va avoir du mal à comprendre. La deuxième partie a été fort appréciée mais il y avait trop de messes basses et de ping-pong tout au long du conseil. Trop de discussions et pas assez d'actions.

Un problème mis en lumière est la présentation du plan syndical. On peut se demander à quoi ça servait. L'organisation de l'ODJ posait problème pour certains points, la réunion des amendements, c'est très bien car on économise de temps donc point positif mais n'étaient pas top car les arguments présentés lors de ces réunions sont invisibles pour le reste du conseil c'est-à-dire non expliqués et en plus, au moment de la réunion "amendements", les documents ne sont pas encore disponibles et du coup c'est compliqué de bosser. Sinon, concernant les amendements, ce serait bien de prévoir un résumé rapide de la réunion. Pas besoin d'en débattre mais avoir les documents écrits avant (3 jours ça suffit).

Ensuite, un problème a été relevé au niveau de la gestion de l'élection de la commission inclusivité. Le problème c'était que la responsabilité a été communiquée dans la savate et sur le site...avant le vote en conseil. L'ODC rappelle ici qu'il faut respecter le cadre.

Concernant la présentation du Plan Syndical : très présentatif et pas assez de "à quoi elle sert cette présentation" ? Informer le conseil ? Les mobiliser ? C'était pas clair. Et la rendre plus claire permet de faciliter les présentations postérieures. Il faudrait une slide qui justifie le but de la présentation.

Dans l'organisation de l'ODJ, le problème avec le point TECO a été soulevé. Il n'y a pas besoin de le faire car c'est anti-décrétal donc il n'aurait pas fallu en débattre au conseil.

Des chiffres assez représentatifs du temps de parole : 84,6% d'hommes et 93,4% d'ancien·nes (sur 70,5% d'hommes présents et 29,5% de femmes ; et 58,8% d'ancien·nes). C'est assez frappant, mais pas étonnant mais comme ça vous le savez.

L'ODC : c'était 4 hommes dont 3 anciens. On a décidé de ne pas parler de répartition du temps de parole. Ce n'est pas aux hommes de dire combien de temps de parole les femmes doivent avoir.

Du coup Dorsan invite les conseillers·ères à venir pour en débattre ! Dorsan compte réserver un ODC post conseil à la question du temps de parole féminin et nouveaux/nouvelles.

Justine Havelange demande quand c'est.

Dorsan Van Cutsem répond que c'est une semaine après donc cette fois ce sera jeudi prochain, sur le temps de midi. Dorsan confirmera.

Question 1: **Maximilien Dallemagne** précise que la présentation du Plan Syndical: pour les personnes qui l'avait lue c'était une "redite" mais la présentation n'était pas assez approfondie pour quelqu'un·e qui n'a pas lu la présentation au préalable.

Dorsan Van Cutsem rajoute que ça manquait d'un côté actif et de comprendre à qui elle s'adressait.

Question 2 : **Justine Havelange** demande de ne pas tjrs faire les réunions ODC au même moment car compliqué si cours. Elle demande de faire un sondage.

Dorsan Van Cutsem dit ok mais qu'il le clôturera vite et qu'il faudra pas lui en vouloir.

**** PAUSE DE 30 MINUTES ****

Reprise à 21h09.

Présentation FEF - après l'AGW finalement

(Ce qui suit n'est pas une retranscription mais un bref résumé)

Lucas van Molle de la FEF présente et demande si tout le monde connaît la FEF. la FEF (Fédération des Étudiant·es Francophones), c'est le syndicat des étudiant·es de la communauté française. Le rôle = défendre et représenter les étudiant·es au niveau communautaire et défendre leurs droits. C'est surtout aussi de fédérer les conseils étudiants affilié (36 actuellement, sur 41). ça représente 180 000 étudiant·es à travers toute la Belgique francophone

→ Défendre, mobiliser, représenter

Cela se concrétise à travers les projets menés chaque année, les campagnes de sensibilisation et de mobilisation.

Martin Pasture précise à Lucas qu'il a 24 minutes.

Lucas présente les différentes campagnes en cours et déjà menées. Notamment, la campagne contre la précarité étudiante et sur le coût des études. Il présente ensuite la campagne "Retrouve Glatigny". Il demande qui avait déjà entendu parler de la campagne. La majorité des conseiller·ères lève la main. Le slogan est piquant sur la ministre ("où est passé la ministre?"). Ça fait deux ans qu'elle est là, qu'elle entend les étudiant·es gueuler et rien ne bouge.

Il pose la question : quel est le coût annuel des études pour un·e étudiant·e ?

Martin Pasture dit que ça dépend si iel a un kot ou pas et propose 5000€.

Anaïs Misarola dit entre 8000€ et 12 000€.

Une étude très sérieuse de l'ULg avait montré le coût réel d'une année d'étude. Cela dépasse les simples dépenses liées au minerval et au logement, par exemple l'alimentation, les sports, les transports, etc. Il y a de plus en plus de ménages qui ont du mal à être capable de payer.

C'est conséquent comme budget. Sur 18 ans, le nombre d'étudiant·es sur le CPAS a beaucoup augmenté. Il y a une bonne grosse précarisation de la société. La ministre dirait que le CPAS met les moyens et donc que c'est cool. C'est une question de point de vue.

En FWB, 36% de la population étudiante est en précarité objective (privation régulière,

demande d'allocations au CPAS, etc.)

Vis-à-vis du CPAS, il faut s'engager à une contrepartie (dans le plan d'insertion socio-professionnel). En prenant un job étudiant. 50% des jobistes ont déjà et ratent encore régulièrement des cours pour bosser. En FWB, ¼ jobent et ½ d'entre-eux en ont besoin pour subvenir à leurs moyens.

Maximilien Dallemagne pose la question : être obligé de travailler pendant les vacances, est-ce compter ?

Lucas van Molle répond qu'en effet, il faut signer le plan d'insertion et ça comprend a minima le fait de travailler. Ça témoigne de la culture d'activation en Belgique. Le CPAS permet de gagner en autonomie mais l'objectif est l'autonomie totale.

Hooshang Rezapour Lalouki précise que ça dépend fort des CPAS.

Lucas van Molle rebondi sur le fait que c'est une des revendications, c'est l'harmonisation des règles. Le fait de bosser pendant les vacances, c'est dans beaucoup de communes le minima. Les communes demandent qu'iels bossent un mois quand iels ont une seconde sess, parfois.

Historique : Ca fait 20 ans que la FEF demande la diminution du coût des études et le refinancement des études supérieures. Ça représente 3 ans de campagne pour mettre la précarité étudiante à l'agenda politique.

- 2006 - RESPACT (respecte le pacte) : campagne de 2006. car la Belgique est signataire du pacte de New-York. On s'engage à tendre vers la gratuité. La Belgique ne le fait pourtant pas. Donc on demande au gouvernement de respecter le pacte.
- Campagne "Sauver Wendy" : étudiante lambda en proie à des difficultés financières. Et ça a mené à 10000 étudiant·es qui se sont mobilisé·es dans les rues de Bruxelles. Ça a débouché sur le "décret wendy", c'est-à-dire du décret réduisant le coût des études supérieures. Ce décret instaure la gratuité du minerval dans le cas où la personne a une bourse et le remboursement des syllabi, la mise en ligne de tous les supports de cours...
- Campagne sur le logement et le transport.
- Campagne PLP (Plan lutte contre la précarité). En janvier 2021, il y a eu une consultation sur la précarité étudiante. 6000 réponses, qui mènent aux revendications actuelles.

Avant ça, il y a eu une autre campagne: avant les élections, tour des partis avec les 5000 signatures et ça avait permis d'avoir une influence sur l'accord de gouvernement lors de sa formation

Ensuite, il y a eu l'occupation du ministère car la ministre ne veut rien faire pour lutter contre la précarité et en même temps, elle sort la réforme de paysage. La FEF est allée demander aux gens de publier des questions en commentaires sous une des publications (le post "muguet : bonne fête du travail" par exemple) et elle a bloqué des étudiant·es sur les réseaux. Lucas est encore actuellement bloqué. Du coup, la FEF a été occuper et bloquer ses bureaux. Ca a permis d'avoir une discussion et des engagements : 3000€ pour les allocations d'étude (élargissement des bénéficiaires), élargissement du minerval (le gel ne concerne que certaines universités, c'est pas le cas partout), élargissement des

critères d'octroi pour les bourses.

Réforme du taux modeste : c'est un filet de sauvetage pour ceux qui n'ont pas eu d'allocations d'étude. Le but est de payer un minerval réduit (350-400€) et d'augmenter les plafonds de revenu. La ministre a pris ces engagements et a mis un calendrier. Il y a eu d'autres engagements du gouvernement et c'est une liste de bonnes intentions.

La première fois que Lucas a vu la ministre et discuté avec elle, cette dernière n'a rien compris à ce qu'il lui demandait.

A travers cette campagne, l'idée est de faire passer une déconstruction du discours sur la précarité étudiante aujourd'hui, qui est nourri notamment par la ministre. Au long de la crise, quand on parlait des étudiant·es qui avaient faim, sa réponse était que "des aides existent, ils peuvent aller au CPAS, demander une aide sociale auprès des établissements" et ça a banalisé la précarité. Évidemment, la FEF n'aime pas la banalisation et l'idée de la FEF c'est de changer ça et d'insister sur le fait que ce n'est pas normal (manger des pâtes pesto c'est pas normal).

D'autant plus que le ciblage (c'est-à-dire donner des moyens pour des aides sociales ciblées, et conditionner à une série de facteurs) ne fonctionne pas actuellement pour différentes raisons. Beaucoup de gens passent entre les mailles du filet.

On connaît tous·te un·e pote qui a fait une demande d'allocation d'études et qui parce que ses parents gagnent 10€ de trop, finalement n'aura pas droit à ses allocations d'étude ou au CPAS ou à d'autres aides. La politique de ciblage rate TRÈS souvent sa cible. On vise plutôt des mesures structurelles pour réduire le coût des études. A la FEF, on propose des mesures pour sortir du ciblage et pour améliorer le système (augmentation critères d'octroi, etc...). Les allocations c'est 1000€ alors que le coût annuel c'est 8000€...

Revendications prioritaires par les étudiant·es:

- gratuité matériel de cours
- augmentation montant des aides sociales et des allocations d'études
- élargissement des critères d'octroi
- gratuité des transports en commun
- offre de logement à prix plus raisonnable
-

Et maintenant ? On passe à l'action. Lucas montre une vidéo.

Les deux dernières années ont été rythmées par des occupations du gouvernement, qui ont porté leurs fruits dans une certaine mesure. La première occupation, il y a deux ans, c'était sur les critères de 5 ans en arrière pour octroyer les bourses et sur base de la finançabilité (Étudiant·e boursier avec une dérogation, c'est plus finançable).

Une série d'étudiant·es ont reçu une bourse et puis 5 ans plus tard, l'administration allait revenir chercher la bourse. La FEF a dit qu'ils étaient pas d'accord. Ils ont occupé le gouvernement. C'était sympa. Résultat: le gouvernement a dit que si les occupant·es partaient, le gouvernement devait suspendre sa mesure pendant 1 mois et la FEF a dit que si 1 mois plus tard, c'était de nouveau le cas, ré-occupation. Un mois plus tard, toutes les demandes ont été annulées et on était content·e.

- Retour sur la Campagne Glatigny :

Au-delà de coller la tête de Glatigny partout, c'est donner de la place aux régionales (Bruxelles, Louvain-la-neuve,...) au sein de la campagne en relançant la dynamique des comités locaux (avec étudiant·es élu·es et non-élu·es).

La FEF a un projet de journées thématiques sur la précarité étudiante à LLN en octobre et prévoit d'installer des stands sur la grand place et avoir une aprem et soirée en mode village associatif sur la précarité. L'idée est de ramener beaucoup de monde là-bas et de les motiver pour les mobilisations en rue pendant le mois de novembre.

Lucas présente ensuite le calendrier des activités locales et régionales.

Question 1 de **Samuel Bashi** : la ministre a répondu finalement ?

Lucas van Molle dit que la ministre a fait un communiqué de presse. Elle a réagit en disant que c'était un peu abusé car elle avait déjà mis des moyens (quelques millions pour re-financer les conseils sociaux) donc toujours cette logique de ciblage... L'étude de l'observation de l'Avie étudiante de l'ULB montre bien la précarité et que les aides ne sont pas suffisantes; Elle dit que la FEF était en train de se réappropriier les demandes du PTB (175€ de minerval) d'il y a 6 mois. Alors que la FEF demande ça ... depuis des années ! 175€ étant le minimum demandable. Elle disait qu'elle avait déjà fait des trucs et donc merci au revoir.

Question 2 de **Dorsan Van Cutsem** :

- 2.1) Les revendications récupérées via les sondages donnés aux étudiant·es, ça signifie qu'on perd tout un tas de sondé·es potentiel·les qui n'ont pas réussi à atteindre le stade du statut "étudiant·e" ? Y a t il une démarche pour élargir la question ?

Lucas van Molle répond qu'en effet les étudiant·es précaires ont déjà passé un premier filtre, et qu'il y a une précarité qui empêche l'accès aux études supérieures, qui est poli-factorielle (influence socio-économique, etc.). Quand on regarde l'indice socio-économique de l'élève (en général et en professionnel) et quand on combine le tout: plus l'élève vient d'un niveau socio-économique élevé, plus iel a accès aux études supérieures. Tous les capitaux (sociaux, financiers, culturels) sont liés. Donc sur cette question là, c'est quelque chose de beaucoup plus systémique qui dépasse la FEF car ça demande une réforme ambitieuse de l'enseignement secondaire (et obligatoire). Mais ça ne peut pas pallier tout. Mais on sait que le coût de l'inscription est une première barrière, au moins symbolique. car l'étudiant·e qui n'est pas certain·e d'obtenir une allocation d'étude, va peut-être pas se lancer dans les démarches pour être inscrit·e. La FEF y travaille en soutenant d'autres campagnes et en prenant part au mouvement social.

- 2.2) Est-ce qu'il y a une réflexion sur le salaire universel pour les jeunes et la FEF est-elle capable de demander ou faire une étude poussée sur telle ou telle revendication ?

Lucas Van Molle répond que la FEF a les moyens financiers de commander une étude. Ça peut être demandé en conseil fédéral, dans les limites des moyens disponibles.

- 2.3) Dorsan demande un rappel des impacts du comité local (le + actionnel ici)?

Lucas van Molle répond que le comité local est vraiment le bras travailleur au

niveau local qui va pouvoir du coup déployer la campagne, dans le sens où c'est lui qui réfléchit quelles revendications mettre en avant, réfléchir où toucher le plus d'étudiant-es. On reste dans ce spectre de revendications qui ont été faites dans un spectre de 6000 étudiant-es.

Martin Pasture a une question/remarque par rapport à la réaction de la ministre, elle a pris des décisions en faveur de nos revendications (par exemple mettre de l'argent pour la précarité ou le refinancement) mais quand on regarde les chiffres ça fait 192€/an/étudiant-e précaire, donc c'est que 2% de son année. 15 millions c'est abstrait. C'est pareil pour le refinancement.

Lucas van Molle avoue que ça devrait être mis plus en avant dans les campagnes. Il remercie de le préciser. C'est pareil sur l'aide à la réussite (6M mais ok sur le budget global c'est rien). Dès 2022, de manière structurelle, il y aura des budgets. Ce sont des gouttes d'eau dans l'océan car ça fait des années qu'on dé-finance car on n'augmente pas le budget alors que le nombre d'étudiant-es augmente. 90 millions de budget et seulement 6 millions de moyens : c'est pas assez.

Martin Pasture ajoute que la ministre ajoute des sous mais finalement ce n'est pas assez. **Lucas van Molle** ajoute que ça a le mérite d'être plus poussé.

Ensuite, il demande s'il y a d'autres questions et demande si la campagne nous chauffe.

Justine Havelange dit que dans le plan syndical qui a été voté, l'AGL soutient la campagne de la FEF.

Lucas van Molle ajoute que l'idée qu'elle bosse sur la réforme de paysage que c'est bien mais qu'il faudrait mieux bosser sur la précarité. Il dit que l'idée est de pouvoir faire des ponts entre la campagne et le décret paysage. La FEF a lancé une pétition et il explique que ce serait bien de partager cette campagne.

(Ahmed Abdi s'en va à 22h37).

Atelier AGW

Martin Pasture explique la raison d'être de cette présentation et introduit l'équipe de l'AGW.

Raphaël Kinsoen demande au Conseil ce à quoi ça fait penser.

Réponse: un cours d'eau, la médecine, le SSS, 12 000€

Samuel Bashi présente le site de Woluwé. Il est très vivant : 9000 étudiant-es, 20.000 personnes sur le site dont 3 facultés (FSP, MEDE et FASB). Il y a aussi l'hôpital St-Luc, des milliers de personnes y bossent. Plusieurs centres de recherche dont l'institut De Duve. Il y a 3 cercles (mémé, spic et farma). Il y a aussi des hautes écoles avec leurs propres cercles. Il y a également une bibliothèque avec 80 places, du coup elle est souvent pleine. La biblio sera bientôt en travaux. C'est un des problèmes du campus, c'est l'étude. il y a des petites salles de classe mais tout. C'est handicapant. Il espère que les travaux vont résoudre le problème (un étage en plus).

Raphaël Kinsoen explique ce que fait l'AGW : c'est un conseil de site et donc par définition, ils sont relativement indépendant·es. L'université fonctionne avec un conseil et un comité ; eux ils ont un conseil de site avec des élu·es (celles qui ne viennent jamais et les autres), celles qui sont toujours présent·es = le bureau = là où il y a tous les projets qui se font et les mandataires.

On travaille sur des choses différentes et plein de projets. On est surtout en contact avec FASB et MEDE. Au final, le campus est à taille humaine et tout le monde se connaît. C'est agréable.

Manon Renneboog : sur le site d'Alma, certains problèmes sont très différents de LLN.

- Le principal challenge = le nouvel hôpital qui va se créer à côté des resto unif etc. "Saint-Luc 2025". Mais les travaux n'ont pas encore commencé. Gros projet qui a coûté des millions. Ça représente approximativement 3 esplanades. Il y a un risque que ça cause des problèmes au niveau de l'animation. On essaie de se battre sur le campus niveau animation. Parce que si l'hôpital se construit, on peut dire bye-bye à l'animation.
- Un autre challenge : le problème de la sécurité sur le campus : agressions, vols, harcèlements, etc. Ils veulent rencontrer le bourgmestre. Il y a des réunions avec le CASE local de Woluwe, des discussions avec le responsable animation, avec la police. Ils rassemblent tous·tes les acteur·trices du campus (kap, cercle, etc) pour trouver des idées et des initiatives. ex: caméras, etc.
- Autre problème spécifique à la médecine : les n° INAMI. Ça reste très flou pour l'instant. On ne sait pas ce qu'il se passera l'année prochaine. Suspens.
- Un autre problème : la réforme des masters. Plus de stages apparemment.

Raphaël Kinsoen explique le budget. Il explique que la Green Team est l'équivalent TE. Ils font un green challenge avec tous les kaps de Wolu et au Q2 ils vont faire une semaine du développement durable.

L'autre gros projet = semaine de la santé. Une tonne de workshops et conférences en partenariat avec les autres acteur·trices du site. Ça donne des idées à l'université.

Ce sont deux projets très concrets; et puis il y a les autres problèmes/projets et on ne sait pas où donner de la tête. Quand on est très impliqué c'est compliqué. l'AGW demande aux conseiller·ères leurs idées, questions, etc. Ils sont prêt·es à leur répondre.

Samuel Bashi présente un nouveau projet : Alma Pride. Enorme projet validé (plus ou moins) aujourd'hui. C'est un projet dans le but de sensibiliser sur la cause LGBTQIA+ : présenter le vécu des personnes via des jeux, spectacles, témoignages suivi d'une énorme teuf où tout le monde se sent à l'aise. Ce serait sur 3 jours. Location d'un parking, à sécuriser. C'est un gros budget, qui n'est pas inscrit dans le tableau actuellement.

Ils font beaucoup de collaborations. Ils aiment aider les étudiant·es qui ont des projets.

Eva Pigeon sur les agressions : statistiquement les agressions sexuelles sont plus souvent perpétrées quand on connaît l'agresseur. Elle demande s'ils sont en contact avec Thé Ok.

Manon Renneboog répond que oui. Très bon contact, facile. Il y a des infos qui ont été

mises dans les carnets de baptême. Par exemple, on pourrait faire une campagne sur la sécurité et ça pourrait être un projet du Q2, c'est une bonne idée.

Martin Pasture demande comment iels envisagent la collaboration avec LLN. Chaque année, tentative de collaboration, avec plus ou moins de réussite. La manière de réfléchir les projets : centrés sur Woluwé, mais possible aussi de collaboration (par ex la FEF)? Implémenter ces projets là à woluwe aussi.

Raphaël Kinsoen dit que ça s'est surtout fait avec la TE et la Green Team. Cette année c'est pas encore le cas. Il ajoute qu'il y a un GT ENS.

Yazdan Nazimi explique le projet "hakuna matata". Séance d'intégration pour les élèves (tuyaux, synthèses, etc.) Tentative d'étendre ça plus large que médecine. Réunion bientôt avec elleux bientôt pour la méthodo et instaurer un tutorat AGW au début du quadri.

Raphaël Kinsoen ajoute qu'ils vont faire une réunion avec Victoria. L'an passé, on passait beaucoup par des sondages pour communiquer. Avec Sarah aussi pour tout ce qui est social. Réflexion sur le bien-être étudiant. L'idée c'est qu'il faut diminuer la surcharge collective. Il y en a trop. Il faudrait faire par exemple des classes inversées en master. Certain-es professeur-es veulent utiliser d'autres méthodes que le bourrage de crâne pour donner leurs cours. Pour l'instant, iels sont en GT mais rien de vraiment concret.

Samuel Bashi rajoute qu'ils restent ouvert-es, qu'ils sont chaud-es suivre sur un projet; Et à l'inverse, **Raphaël Kinsoen** ajoute que le projet de la semaine durable, s'il est en place, le projet de woluwe peut migrer à LLN.

Martin Pasture demande si quelqu'un-e a une question. Il n'y en a pas. Après la présentation de la FEF, on se réunira en petit groupe pour discuter sur les diverses thématiques.

Manon Renneboog part à 21h52, sans donner de procuration parce qu'il n'y a plus de vote.

Communication générale et divers

AGL Days : présentation de **Justine Havelange** et **Iphigénie Koutsougeras**, Justine et Iphigénie demandent aux conseiller.es de venir aider aux activités des AGL Days, de partager le sondage SDC, d'écrire des articles pour le site et la savate.

Justine Havelange demande l'avis du conseil sur le don de repas chauds du CPAS.

Samuel Bashi répond qu'on a suffisamment à faire mais qu'on ne va pas le faire pour eux.elles.

Dorsan Van Cutsem demande le timing.

Justine Havelange dit que c'est jusque mi décembre : on met un frigo à disposition, les kaps distribuent et le CPAS vient une fois par semaine coordonner.

Martin Pasture dit que c'est un quadri fort chargé, qu'on a les moyens et le matos pour le faire.

Anaïs Mirasola rejoint Martin, on peut soutenir et prêter du matos mais pas s'y investir plus que ça, priorité aux activités de l'AGL.

Commissions et groupe de travail

Discussions approfondies, en groupe, par rapport aux trois présentations (Agl days, AGW et FEF)

Carte du paysage de la représentation

Ce point est reporté car il s'agit de former les conseiller·ères (sur les différentes commissions, etc.) et il n'y a pas assez de personnes nouvelles présentes.

Atelier ludique : écriture de note

Ce point est reporté parce que il est à destination des conseiller·ères nouveaux·elles, qui n'étaient pas assez présent·es.

MANDATS ET COOPTATIONS

1) Cooptation conseil facultaire TECO

Martin Pasture rappelle la saga des cooptations TECO. La conclusion du point, communiquée via Facebook, était d'organiser les élections en interne sans spécialement que l'AGL doive approuver le Règlement électoral et ensuite, que TECO envoie les noms. Iels avaient 5 candidat·es pour 4 postes, au final il n'y avait que 3 personnes, qui ont donc été élues. Ces 3 personnes sont là pour être cooptées.

C'est à nous de les élire au conseil. **Martin Pasture** explique la méthode de vote. D'abord les votes "pour" et puis les votes "contre". et si plus de votes "contre" que "pour" alors la personne n'est pas élue.

Le conseil vote les cooptations TECO (réponse D si contre personne).

Anaïs Mirasola a un point technique concernant son boîtier de vote. **Bryan Meganck** explique qu'il faut appuyer sur Ok à la fin du vote.

Anaïs Mirasola répond qu'elle avait voté avant l'ouverture. Le problème est réglé.

Emmanuela NKALE SAMBA a un problème: les chiffres s'affichent et pas les lettres. Le vote est alors relancé.

Les votes contre sont ouverts.

Aymen Sahli est coopté avec 32 votes "pour", 0 vote "contre" et 2 abstentions.

Jacques-Antoine Julien est coopté, avec 32 votes "pour", 0 vote "contre" et 2 abstentions. Florian Salvignol est coopté, avec, 26 votes "pour" et 7 votes "contre" et 1 abstention.

2) Commission électorale

Martin Pasture présente la Comélec. Elle doit être composée de 3 effectif-ves (Arnaud Huberty est déjà élu, Ezechiel et Dieudonné se présentent). Le-la 4e effectif-ve est une personne de l'UBE. Mais du coup on n'a pas la parité.

Martin Pasture propose de mettre le poste en suppléante si une fille se présente. Il reste 3 postes de suppléant-es disponibles.

Martin Pasture présente **Chance Dieudonné Mwiseneza** (il a été président du conseil avec Henry et Célestine il y a 3 ans), ensuite responsable formation, il fait ingé civil et a fait archi avant. Il a déjà été au CAc.

Ezechiel Lerat se présente. Il sait que c'est compliqué de trouver des gens et trouve important de cadrer le processus électoral. Il sait qu'il ne peut pas être candidat s'il est élu.

Martin Pasture explique la méthode de vote : d'abord on vote le "pour" puis on vote le "contre". il est possible de voter pour les deux.

Yazdan Nazimi demande s'il y a une composante de site pour la comélec.

Martin Pasture répond que non mais chaque année la comélec contacte l'AGW notamment pour faire du collage d'affiches.

Yazdan Nazimi dit qu'ils en parleront entre eux, éventuellement pour proposer quelqu'un-e pour la suppléance.

Ezechiel Lerat est élu, avec 31 votes "pour", 3 votes "contre" et 0 abstention. Chance Dieudonné Mwisenza est élu avec 26 votes "pour", 4 votes "contre" et 4 abstentions.

3) Cooptations au Conseil AGL

Martin Pasture explique qu'il faut coopter des personnes de la LSM, de TECO et de FSP. Pour cela, il explique qu'il a notamment contacté Florian Salvignol, et le BDE LSM mais n'a pas obtenu beaucoup d'informations.

Martin Pasture présente les trois candidats. Ils sont tous les trois motivés. Il explique qu'il connaît personnellement Tom.

L'enjeu de ce vote est que c'est important que toutes les facultés soient représentées pour que le conseil soit validé aux yeux du gouvernement.

Lisa Quertinmont ouvre le vote "pour". Puis elle ouvre le vote "contre".

Aymen Sahli est coopté avec 30 votes "pour", 0 vote "contre" et 4 abstentions. Tom Van Nieuwenhuise est coopté, avec 34 votes "pour", 0 vote "contre" et 0 abstention. Nicolas Cop est coopté avec 32 votes "pour", 0 vote "contre" et 2 abstentions.

4) CEFO

Martin Pasture explique qu'il y a eu une démission. Il ne se souvient plus de qui.

Il y a une place effective et deux ou trois places suppléantes.

Pour l'effectif, se présentent : **Joey Kumps** et comme suppléant **Yazdan Nazimi**.

Maxime Geerts demande comment ça fonctionne : si c'est permis de se présenter que comme effectif ou suppléant. **Martin Pasture** dit que c'est possible. Si une personne qui se présente en suppléance est élue en effectif, la PDC la contactera.

Bryan Meganck dit que c'est la PDC qui choisit la méthode de vote.

Martin Pasture ouvre le vote "pour". Ensuite, il ouvre le vote "contre".

Joey Kumps est élu avec 19 votes "pour", 5 votes "contre" et 9 abstentions. **Yazdan Nazimi** est élu avec 29 votes "pour", 1 vote "contre" et 3 abstentions.

Simon Noppe pose une question : il a été élu comme représentant CEFO UBE mais il doit quand même être élu. **Martin Pasture** dit qu'il faut approuver la décision de l'UBE.

5) Commission disciplinaire

Bryan Meganck présente la commission : il y a 4 personnes présentes, un·e représentant·e du VRAE, un·e qui dirige, un·e représentant·e étudiant et une personne de la faculté de l'étudiant·e incriminé·e. Les questions sont traitées, c'est possible de faire remonter un dossier en CD. La commission émet alors un avis sur la sanction à donner puis le VRAE accepte ou non la sanction. Il peut la modifier ou l'accepter en l'état. C'est une commission d'avis pour le VRAE. C'est par exemple des questions de tricherie ou des comportements contraires au Règlement de l'UCLouvain.

Martin Pasture précise que Bryan a le poste de mandataire. Ensuite, il ouvre le vote.

Simon Noppe est élu avec 28 votes "pour", 3 votes "contre", et 2 abstentions.

6) Approbation représentant UBE au CEFO

Simon Noppe a été décidé comme représentant UBE au sein du CEFO. L'AGL doit approuver cela.

Martin Pasture ouvre le vote.

La désignation de **Simon Noppe** est approuvée, avec 26 votes "pour", 3 votes "contre" et 2 abstentions.

7) Responsable Savate

Il faut voter pour la responsabilité de la savate. **Justine Havelange** présente **Odile Driesen**. Elle est chouette. Elle est en BAC 1 en histoire de l'art et archéologie. Elle est partie l'année passée à Édimbourg. Elle est très intéressée par la rédaction d'articles et elle a déjà écrit pour la commune. Elle est de Gembloux. Elle est motivée. Justine rappelle que le poste est ouvert depuis longtemps et que c'était compliqué de trouver une personne. C'est une amie d'Inès (co-responsable inclusivité) et elle est au courant de la charge de travail.

Bryan Meganck ouvre le vote.

Odile Driesen est élue avec 31 votes "pour".

8) Les contacts UBE à l'AGL

Maxime Geerts rappelle la consigne de vote du comité qui doit s'abstenir. En cas de procuration d'une personne hors comité, alors il faut voter selon la consigne reçue.

Martin Pasture ouvre le vote. Ensuite, il clotûre le vote.

Hooshang Rezapour Lalouki demande si on reçoit les résultats des votes.

Martin Pasture rappelle que les résultats seront sortis à la fin du conseil et le lendemain.

Fin du conseil n°4